



ANNEXE 1 :

LES THEMATIQUES PRIORITAIRES

Carnet de bord :

L'employeur s'engage à présenter [l'outil Carnet de bord professionnel](#) à tous les travailleurs liés à la demande de bourse. Il est obligatoire que l'action formative ou l'action d'embauche mise en place au sein de l'institution ait un lien direct avec l'outil (via l'élaboration du plan de formation ou la mise en place d'un tutorat notamment) ou bien contribue directement à son utilisation par les travailleurs.

Tutorat :

Accueillir des stagiaires et/ou des nouveaux travailleurs dans de bonnes conditions cela ne s'improvise pas. Le Fonds MAE a développé des outils concernant le tutorat de formation, d'insertion et d'intégration.

« Comment savoir transmettre des éléments clés de la pratique professionnelle ? »

« Comment faciliter l'intégration dans l'équipe ? »

Plan de formation concerté :

Le Plan de formation concerté identifie les besoins individuels et collectifs de formation et la manière d'y répondre. Il devient un cadre de référence pour les propositions de formation continue des travailleurs. Le Plan de formation prendra en compte les besoins spécifiques des groupes à risque (par exemple : en fonction de l'âge : moins de 26 ans, plus de 44 ans).

« Des demandes de formation émanent souvent des mêmes personnes, sont-elles vraiment les seules qui pourraient bénéficier utilement de formations ? » « Comment établir des priorités qui tiennent compte des besoins du Milieu d'Accueil, du projet d'accueil de celui-ci et des souhaits de formation des travailleurs ? »



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'O.N.E.

